

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE VAUCLUSE

Commune de
PERNES-LES-FONTAINES

N° AR/31/5.3/2026-380

Arrêté portant nomination des administrateurs nommés du Centre Communal
d'Action Sociale de la Commune de PERNES-LES-FONTAINES

Le Maire de la Commune de PERNES LES FONTAINES, Président du Centre Communal
d'Action Sociale,

VU l'article L.123-6 du Code de l'Action Sociale et des Familles ;

VU les articles R.123-11, R.123-12 et R.123-15 du Code de l'Action Sociale et des
Familles ;

VU la délibération du Conseil Municipal n° DE/31/5.3/09.04.2026-09 en date du 09 avril
2026 fixant à quatorze, le nombre d'administrateurs du Centre Communal d'Action Sociale ;

VU l'affichage en Mairie en date du 23 mars 2026 ;

VU les propositions formulées par l'association « Les Restos du Cœur », l'association
« Anatoth », l'Association du « Secours Catholique », l'Amicale Pernoise pour le Don du Sang
bénévole, l'association « l'Arche du Moulin de l'Auro », l'association « la Croix Rouge », et
l'Amicale dynamique pernoise ;

CONSIDERANT qu'il appartient au Maire de nommer par arrêté les membres du Conseil
d'Administration du CCAS parmi les personnes participant à des actions de prévention, d'animation
ou de développement social menée dans la Commune ;

CONSIDERANT qu'il y a lieu de procéder à la nomination de sept membres ;

ARRETE :

Article 1^{er} : sont nommés membres du Conseil d'Administration du Centre Communal
d'Action Sociale :

- Madame Michèle BAZ née le 05/12/1952 à MARSEILLE (13), en qualité de
représentante des associations œuvrant dans le domaine de l'insertion et de la lutte contre les
exclusions (Les Restos du Cœur),

- Madame Nadège BOISSIN née le 10/12/1981 à AVIGNON (84), en qualité de
représentante des associations œuvrant dans le domaine de l'insertion et de la lutte contre les
exclusions (Anatoth),

- Monsieur Régis D'OLEON né le 20/03/1953 à SAUMUR (49), en qualité de
représentante des associations œuvrant dans le domaine de l'insertion et de la lutte contre les
exclusions (Secours Catholique),

- Madame Nicole NEYRON née le 25/06/1953 à CARPENTRAS (84), au titre des
personnes participant « à des actions de prévention, d'animation et de développement social dans la
commune » (Amicale Pernoise pour le Don du Sang bénévole),

- Madame Ludivine DENIS née le 08/07/1993 à BAYEUX (14), en qualité de
représentant des associations de personnes handicapées du département (l'Arche du Moulin de
l'Auro),

.../...

- Monsieur Jean-Paul BRESSY né 05/10/1962 à CARPENTRAS (84) en qualité de représentante des associations œuvrant dans le domaine de l'insertion et de la lutte contre les exclusions (Croix Rouge),
- Monsieur Jean-Claude GRAVIÈRE né le 18/12/1962 à CHASSY (18) en qualité de représentant des Associations de retraités et de personnes âgées du Département (Amicale dynamique pernoise).

Article 2 : Conformément à l'article L.123-6 du Code de l'Action Sociale et des Familles, la durée du mandat des membres nommés par le Maire est la même que celle du mandat des administrateurs issus du Conseil municipal.

Article 3 : Le présent arrêté sera notifié à chacune des personnes concernées.

Article 4 : La Directrice Générale des Services est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié et transmis à Monsieur le Préfet du Département de Vaucluse et au comptable public.

Fait à PERNES-LES-FONTAINES, le dix-sept Avril deux mille vingt-six.

Le Maire,
Didier CARLE



Le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Nîmes qui peut aussi être saisi par l'application informatique "télécours citoyen" accessible par le site internet www.telerecours.fr, dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication et/ou sa notification.

Transmis au représentant de l'Etat le : 17 Avril 2026
Publié le : 17 Avril 2026
Notifié le :